

AVIS

COUR PROVINCIALE DU MANITOBA

OBJET : CALENDRIER JUDICIAIRE RÉVISÉ (CENTRE JUDICIAIRE DE DAUPHIN)

Dans le cadre de l'objectif permanent d'améliorer l'accès à la justice en temps opportun, le calendrier du centre judiciaire régional de Dauphin et des tribunaux itinérants des alentours a été modifié.

Vous trouverez ci-joint le tableau révisé des désignations des salles d'audience de Dauphin et le calendrier révisé des tribunaux itinérants.

Veillez prendre note des modifications suivantes qui entrent en vigueur le 2 avril 2024 :

- Les jours de procès de Swan River sont réduits, passant de quatre (4) à trois (3).
- Les séances de Roblin et de Camperville sont réduites à six (6) par année pour chaque emplacement.
- Le rôle des affaires concernant des adolescents est déplacé aux premier (1^{er}) et troisième (3^e) mardis du mois.
- Les jours où aucun juge ne siège à Dauphin, les premières (1^{res}) comparutions de détenus et les demandes de libération sous caution seront traitées à distance par un autre centre judiciaire.
- À compter du 2 avril 2024, les dates disponibles pour les procès, les audiences préliminaires et les décisions seront indiquées sur le site Web de la Cour à www.manitobacourts.mb.ca/fr. Il faut confirmer toutes les dates auprès du coordonnateur des procès de Dauphin avant de les fixer.

FAIT PAR :

« *Original signé par :* »

Monsieur le juge en chef Ryan Rolston
Cour provinciale du Manitoba

DATE : 9 février 2024